

28 mai 1877

Co. C. 43.

Commission

relative à la Procédure de la Chambre  
du Conseil et aux autorisations sur  
requête devant les Tribunaux de 1<sup>ère</sup> instance

n° 97, du 7 mai 1877. Proposé par M. Bergeron

124 5 82



prises en considération  
le 23 mars - 1878



Commission relative à la présidence  
de la chambre du conseil et aux  
autorisations sur requête devant les  
Tribunaux de première instance

---

La commission se réunit pour la  
première fois le 28 mars à une  
heure.

Sont présents ; m. m. Dumesnil -  
Tarafe - Babbie - X. Blanc - Grivart  
Bozerian - Dauphin - Denormandie -  
Tailleand - (c. à d. tous les membres de la commission)  
m. Dumesnil est nommé président  
et m. Denormandie secrétaire,  
les deux à l'unanimité et sans  
recours au vote -

La discussion s'engage sur le point  
de savoir si la commission ne  
doit pas préalablement demander  
à m. le garde des sceaux de  
provoquer l'avis des cours et  
Tribunaux - et celui des chambres  
d'avis de 1<sup>re</sup> instance =

m. m. Bozerian - Grivart - Tarafe  
Blanc - prennent part à la discussion -  
la commission pense qu'il faut avant  
tout faire de l'examen de la  
proposition, fut ce un examen  
sommaire - et réserver le point de  
savoir si les cours, Tribunaux, et  
chambres d'avis seront consultés  
dans quelle proposition et sous  
quelle forme -  
On décide en outre que m. le

garde de Jeanx Tra sollicité de  
 communiquer à la commission  
 le document relatif à la matière  
 qui fait l'objet de l'ouvrage à la  
 chancellerie - et M. de aide  
~~et~~ aussi les livres de M.  
 Bertin sur les questions de la  
 chambre du conseil et de l'equité  
 et l'opinion sur les mandats  
 la question  
 la commission se réunit sans  
~~indiquer~~ le jour de la  
 nouvelle réunion.  
 en le président le convoquera

Demourandis

Dumesnil

+  
 préside  
 la  
 réunion  
 le

Jeanx du 1<sup>er</sup> avril 1878 -  
 La commission se réunit le 1<sup>er</sup> avril  
 1878.

M. M. Dumesnil - Dauphin - Tailhand  
 sont excusés, comme empêchés. M. Tauget  
 M. Demourandis met sous les yeux de  
 la commission les deux ouvrages de  
 M. Bertin et un certain nombre  
 de documents communiqués par la  
 chancellerie.

La commission échange d'abord quelques  
 idées générales sur le projet dont  
 le sens est saisi -

Après quoi M. Bozicrian explique  
 quel est, selon lui, le caractère de la  
 proposition et le but qui s'en  
 attend - le fond du droit  
 s'en voit respecté, et il ne s'agit  
 que de régler les formes à suivre.

M. Boggio se préoccupe du  
 droit conféré par le projet au  
 ministère public d'intervenir après  
 le jugement de chambre du Conseil.  
~~Il~~ demande si le sens de la loi  
 de ~~conférer~~ le même droit à des  
 tiers, par exemple aux membres d'un  
 conseil de famille en gérant  
 or. blanc prenant part à cette  
 discussion

M. Blanc appelle l'attention de la  
 commission sur l'article 10 du  
 projet = et sur le double emploi  
 qui pourrait exister entre cette  
 disposition et l'une de celles d'un  
 autre projet dont le ~~text~~ est  
 également saisi.

La commission réserve cette  
 question qui ne peut être appréciée  
 qu'après le vote de la loi sur les valeurs  
 mobilières des mineurs et interdits  
 à la quelle il vient d'être fait  
 allusion.

La commission n'a voté la mesure de  
 marche définitive pour l'ordre de  
 ses travaux = mais elle invite M.  
 Demmandé son secrétaire, à  
 demander officiellement l'avis de  
 la chambre des avoués de l'arrondissement  
 et celui de la commission des  
 avoués de département.

La commission se séparera sans  
 indiquer le jour de la prochaine  
 séance

Demmandé

F. Sacalaf

4  
Séance du novembre  
1878 =

quelques uns des membres seulement  
de la commission sont présents =  
les commissaires qui se sont rendus  
à la convocation ne sont pas en  
nombre réglementaire et dès lors  
l'ajournement purement et simplement

demanda

Séance du 15 novembre 1878.

Sont présents m. m. Dumesnil -  
Batté - Xavier Blanc - Bozerian -  
Demourand -

les membres présents échangent des  
observations sur deux documents  
qui ont été distribués aux commissaires.  
Ces documents sont :

- 1° observations soumises par les avoués  
près le tribunal de la Seine à la  
commission chargée d'examiner le projet  
de loi présenté au Sénat par m.  
Bozerian sur la chambre du  
conseil et les avances sur requête  
2° Rapport fait à la commission de la  
conférence des avoués de l'ins-  
tance de départements sur la proposition  
de loi relative à la procédure en  
chambre du conseil et aux  
autorisations sur requête devant  
les tribunaux de 1<sup>re</sup> instance par m.  
hélie avoué à Niort, membre de la  
commission.

on se reporte aussi au projet de loi, et les observations échangées insistent sur un caractère général.

M. Bozovic, auteur du projet, fait remarquer que de ses 9 membres de la commission, 6 ont jugé à l'élection et que conséquemment par l'effet des élections du 5 janvier la composition de la commission peut être modifiée.

En conséquence il demande un ajournement et il exprime le désir que le laps de temps qui va s'écouler jusqu'au 5 janvier soit utilisé par la garde des sceaux pour demander l'avis de certaines cours et de certains tribunaux.

La commission ne s'oppose pas à la mesure sollicitée, et elle décide en conséquence que son président demandera à M. le garde des sceaux de vouloir bien consulter :

- 1° le Cour de Cassation
- 2° quelques uns des cours d'appel
- 3° quelques uns des tribunaux de chaque classe

Et en conséquence la commission s'ajourne purement et simplement

Demmandig

Demmandig